

Circulaire d'information

INFCIRC/908/Add.3

10 mars 2020

Distribution générale

Français

Original : français

Communication datée du 17 janvier 2020 reçue de la mission permanente de la France concernant la Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la France une communication datée du 17 janvier 2020 concernant la *Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes*, qui figure dans le document INFCIRC/908.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la communication est transmise à tous les États Membres pour information.



*Représentation permanente de la France
auprès de l'office des Nations unies et des organisations internationales à Vienne*

N°2020-0030681

La Représentation permanente de la France auprès de l'office des Nations unies et des organisations internationales à Vienne présente ses compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique -Division de la sécurité nucléaire- et, se référant à l'INFCIRC/908 relative à la Communication du 22 décembre 2016 des États-Unis d'Amérique concernant une déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes, a l'honneur de lui faire savoir que les autorités françaises ont décidé de souscrire aux objectifs énoncés dans l'INFCIRC précitée.

La Représentation permanente de la France auprès de l'office des Nations unies et des organisations internationales à Vienne remercie d'avance l'Agence de bien vouloir informer de ce soutien tous les États Membres de l'Agence sous la forme d'un addendum à l'INFCIRC/908./.

La Représentation permanente de la France auprès de l'office des Nations unies et des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 17 janvier 2020

**Agence internationale de l'énergie atomique
Division de la sécurité nucléaire
Centre international de Vienne
PO Box 100, 1400 Vienne, Autriche**